



Universelle ivari^{MC}
Assurance vie

Questionnaire sur le profil de l'investisseur

Besoins en matière d'assurance vie universelle et objectifs de placement

Le régime d'assurance vie universelle procure deux solutions importantes pour la planification financière : une couverture dotée d'un capital-décès libre d'impôt procurant à votre famille une protection des plus précieuses, et une croissance à long terme des placements avec report d'impôt. Lorsque vous versez vos primes dans la police, une partie de votre versement est affectée à l'épargne et l'autre partie sert à défrayer les coûts liés à votre protection d'assurance.

Épargne pour l'avenir

Le montant de la composante épargne de votre régime peut être déposé dans des options d'intérêt Bons du Trésor, des options d'intérêt à taux fixe et des options d'intérêt sur indice. Les options d'intérêt sur indice vous procurent un taux d'intérêt fondé sur divers placements sous-jacents qui s'alignent sur votre profil d'investisseur.

Pour vous aider à déterminer le profil d'investisseur qui vous sied le mieux, veuillez passer en revue les trois étapes ci-après avec votre conseiller. Répondez aux questions en toute sincérité pour que le profil dressé vous convienne parfaitement compte tenu de vos besoins.

Nom du client

Date

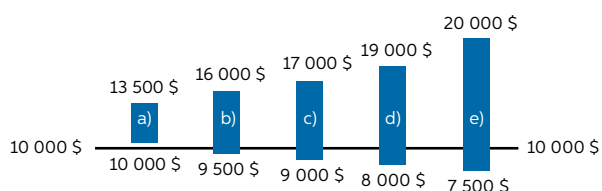
Étape 1 – Répondez au questionnaire

Besoins d'assurance		
1. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre objectif en ce qui a trait à votre police vie universelle?		# de points
a) Procurer aux personnes à ma charge un capital-décès en franchise d'impôt et couvrir les dépenses finales.	= 0 point	
b) Obtenir une protection du revenu tout en bénéficiant de l'accumulation du patrimoine.	= 3 points	
c) Tirer le maximum de la croissance des capitaux avec report d'impôt.	= 4 points	
d) Constituer un patrimoine transférable à mes bénéficiaires en franchise d'impôt à mon décès	= 8 points	
2. Quand pensez-vous devoir puiser dans les fonds accumulés dans votre police d'assurance vie universelle au moyen de retraits en espèces, d'avances sur police ou de cessions en garantie?		# de points
a) Dans moins de 10 ans*	= 0 point	
b) Dans 10 à 15 ans	= 6 points	
c) Dans plus de 15 ans	= 8 points	
d) Jamais	= 10 point	
3. Comment qualifieriez-vous l'éventualité du retrait anticipé d'une partie importante de votre placement au titre de la police vie universelle?		# de points
a) Faible (moins de 10 %)	= 5 points	
b) Moyenne (entre 10 % et 25 %)	= 3 points	
c) Élevée (plus de 25 %)	= 0 point	
Expérience et connaissances en matière de placement		
4. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre connaissance des placements?		# de points
a) Je m'y connais trop peu.	= 0 point	
b) Je possède quelques connaissances.	= 1 point	
c) Je m'y connais relativement bien.	= 2 points	
d) Je possède de bonnes connaissances.	= 4 points	
e) Je possède de solides connaissances.	= 5 points	
Attitude à l'égard des risques		
5. En général, les placements plus volatils (dont la valeur a tendance à fluctuer) auront, à long terme, un potentiel de rendement plus élevé. Quel pourcentage de réduction dans la valeur de votre placement au titre de la police vie universelle pouvez-vous tolérer au cours d'une année?		# de points
a) 0 %	= 0 point	
b) -1 % à -5 %	= 1 point	
c) -6 % à -15 %	= 3 points	
d) -16 % à -25 %	= 4 points	
e) Plus de -25 %	= 5 points	

* Comme le régime n'a pas pour but de répondre aux besoins à court terme, des frais de rachat sont imputés si vous retirez des fonds de votre police d'assurance vie universelle. Voilà pourquoi ce régime ne vous convient pas si vous avez sélectionné a) (Dans moins de 10 ans).

Attitude à l'égard des risques

6. Les placements présentant le plus fort potentiel de croissance sont généralement beaucoup plus volatils. Compte tenu de cet énoncé, supposons que vous ayez un placement de 10 000 \$. Choisissez le scénario de gain/perte correspondant le mieux à votre tolérance du risque après une période de placement de cinq ans. Le graphique ci-dessous illustre les valeurs potentielles d'un placement de 10 000 \$ au terme des cinq ans.



- a) = 0 point
- b) = 1 point
- c) = 2 points
- d) = 3 points
- e) = 5 points

de points

Renseignements personnels

7. Lequel des énoncés suivants décrit le mieux votre situation d'emploi?

- a) Plein temps = 5 points
- b) Travailleur autonome = 3 points
- c) Temps partiel = 2 points
- d) À la retraite = 0 point
- e) Autre = 1 point

de points

8. Où se situe votre revenu personnel avant impôts?

- a) Moins de 25 000 \$ = 0 point
- b) De 25 000 \$ à 50 000 \$ = 1 point
- c) De 50 001 \$ à 80 000 \$ = 2 points
- d) De 80 001 \$ à 125 000 \$ = 4 points
- e) Plus de 125 000 \$ = 5 points

de points

9. La valeur actuelle de vos placements (fonds enregistrés, fonds non enregistrés, comptes d'épargne libre d'impôt, fonds communs de placement, fonds distincts, comptes de chèques et d'épargne), excluant les biens immobiliers, se chiffre à :

- a) 25 000 \$ ou moins = 0 point
- b) 25 001 \$ à 50 000 \$ = 1 point
- c) 50 001 \$ à 100 000 \$ = 2 points
- d) 100 001 \$ à 250 000 \$ = 4 points
- e) Plus de 250 000 \$ = 5 points

de points

10. À quel groupe d'âge appartenez-vous?

- a) Moins de 30 ans = 5 points
- b) De 30 à 39 ans = 4 points
- c) De 40 à 54 ans = 3 points
- d) De 55 à 71 ans = 1 point
- e) Plus de 71 ans = 0 point

de points

Étape 2 – Faites le total de vos points

Faites le total de vos points correspondant à vos réponses aux 10 questions pour déterminer votre profil d'investisseur.

Total

Étape 3 – Déterminez votre profil d'investisseur

Reportez-vous au tableau ci-dessous, colonnes « Profil de risque » et « Options d'intérêt sur indice », pour connaître votre profil d'investisseur selon le total des points que vous avez obtenus à l'étape 2. Une fois que votre profil d'investisseur est établi, votre conseiller vous aidera à déterminer les placements qui vous conviennent.

Total des points*	Profil de risque	Composition de l'actif ciblée		Options d'intérêt sur indice	
		Revenu	Actions	Options gérées	Portefeuilles de répartition de l'actif ivari
Entre 12 et 20	Prudent	55 %–80 %	20 %–45 %	Portefeuille Prudence CI ivari	Portefeuille de répartition de l'actif conservateur ivari
Entre 21 et 33	Modéré	35 %–55 %	45 %–65 %	Portefeuille équilibré CI ivari	Portefeuille de répartition de l'actif équilibré ivari
Entre 34 et 46	Audacieux	15 %–35 %	65 %–85 %	Portefeuille de croissance CI ivari	Portefeuille de répartition de l'actif de croissance ivari
47 et plus	Très audacieux	0 %–15 %	85 %–100 %	Portefeuille de croissance maximale CI ivari	Portefeuille de répartition de l'actif de croissance audacieuse ivari

*Si le total de vos points est de 11 ou moins, vous avez un profil très conservateur. Vous devez envisager des placements présentant une répartition cible de 80-100 % pour les titres à revenu et de 0-20 % pour les actions. Vous pouvez aussi opter pour les options d'intérêt à taux fixe (sur 1, 5 ou 10 ans) ou les options d'intérêt Bons du Trésor.

Le Questionnaire sur le profil de l'investisseur se veut un outil permettant au conseiller et à son client de discuter de la tolérance au risque. Les résultats de ce questionnaire ne constituent ni des conseils de placement ni une répartition de fonds par *ivari*, ses sociétés affiliées ou ses filiales. *ivari* a dressé le présent questionnaire dans le but de vous aider à élaborer des lignes directrices qui vous permettraient de déterminer la pertinence de certaines options au titre de la police vie universelle. Un conseiller d'assurance devra vous prêter son assistance pour remplir ce questionnaire, qui ne fait partie ni du contrat ni de la police. Tous les calculs sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de l'élaboration. *ivari* et ses sociétés affiliées n'agissent pas en qualité de conseillers à l'égard des titulaires de police et n'assument aucune responsabilité quant aux dommages qui pourraient résulter de l'usage du présent questionnaire par vous ou par toute autre personne.

Le revenu de placement tiré d'une police d'assurance vie universelle est réputé être un revenu d'intérêts qui, sous réserve de certaines restrictions, fait l'objet d'un report d'impôt.

Bien qu'elle soit un instrument de placement à long terme, une police d'assurance vie universelle (VU) prévoit l'accès aux fonds à court terme. Veuillez demander à votre conseiller de vous expliquer les modalités régissant cet accès, notamment les incidences fiscales et les frais de rachat liés au régime d'assurance VU.

ivari n'est astreinte, vis-à-vis du propriétaire, à aucune justification quant à tout revenu tiré de ses activités dans le cadre de la police. Pour son propre compte, *ivari* fait généralement l'acquisition d'une série au gros du fonds constituant l'indice désigné. Elle dégage une marge car les frais afférents à la série au gros sont inférieurs à ceux de la série au détail de l'indice désigné.

Les frais de l'option d'intérêt sur indice sont garantis et demeurent inchangés. Les frais de gestion (RFG) et les impôts imputables à l'indice désigné sous-jacent s'appliqueront, le cas échéant.

Les Portefeuilles CI *ivari* sont gérés par CI Global Asset Management au nom d'*ivari*.

^{MC} *ivari* et les logos *ivari* sont des marques de commerce d'*ivari* Holdings ULC. *ivari* est autorisée à utiliser ces marques.

LP1402FR 5/21

